

LISSAGE DES PICS D'AFFLUENCE DANS LES TRANSPORTS



LE LISSAGE DES PICS D'AFFLUENCE



Lissage des pics d'affluence

En heure de pointe, en particulier le matin, les routes d'Île-de-France sont congestionnées et les transports en commun saturés. Un déplacement sur trois dure ainsi plus de 45 minutes avec des usagers qui subissent des conditions de transport dégradées, ce qui pèse sur leur qualité de vie et leur travail, et plus largement sur la productivité des entreprises franciliennes.

Aujourd'hui, 71 % du trafic quotidien en semaine est effectué durant les heures de pointe, en particulier le matin, où 90 % des déplacements opérés entre 7 h 30 et 9 h 30 sont liés au travail ou aux études.

La Région Île-de-France investit massivement dans les infrastructures (8,5 milliards d'euros entre 2015 et 2020) pour accroître l'offre de transports. Pour autant, **les actions sur la demande de transport** ne doivent pas être négligées car elles donnent des résultats rapides et importants. **Des solutions alternatives comme le télétravail, les horaires décalés, l'utilisation des tiers-lieux et la pratique de modes alternatifs (vélo, marche, etc.) doivent être mises en œuvre dans le but de lisser les pics d'affluence sur la journée.**

C'est dans ce cadre que la Région lance une expérimentation sur trois territoires franciliens où l'impact sur la demande de transports peut être significatif : la Défense, le territoire de Grand Paris Sud et celui de Plaine Commune.

Quels sont les objectifs de cette expérimentation ?

- Une réduction de la congestion routière et dans les transports en commun, qui se traduit par une amélioration des conditions d'exploitation au quotidien pour les opérateurs de transport.
- Une amélioration du bien-être des usagers, qui se déplaceront plus confortablement et consacreront moins de temps aux trajets domicile-travail.
- Un gain de productivité pour les entreprises, dont les salariés seront moins stressés et moins fatigués.
- Un territoire plus attractif car plus accessible pour les entreprises et leurs employés.
- Des entreprises aux conditions de travail plus flexibles, renforçant également leur attractivité auprès de potentiels nouveaux collaborateurs.

LISSAGE DES PICS D'AFFLUENCE DANS LES TRANSPORTS

Un travail mené en coopération avec les territoires, les entreprises locales et la Région Île-de-France

La Région Île-de-France a initié la démarche en partenariat avec l'établissement public Paris la Défense en 2018. Les deux collectivités ont défini une charte d'engagements réciproques et sont allées à la rencontre des entreprises du territoire pour travailler ensemble sur une adaptation de la demande de transports.

La Défense, pionnière sur la démarche

85% des 180 000 salariés travaillant à la Défense viennent en transports en commun, en utilisant principalement le RER A, la ligne 1 de métro et la ligne T2 de tramway (source : Enquête Globale Transports 2015). La gare de la Défense est donc l'une des plus fréquentées de France avec 500 000 voyageurs par jour, la plupart ayant pour destination le quartier d'affaires. Les comptages réalisés depuis mars 2019 au sein de Cœur Transport par la RATP permettent de rendre compte de la fréquentation des espaces, mais également de la régularité des habitudes des voyageurs de la Défense :

- Le matin, l'heure maximale de pointe est à 9h07 (avec très peu de variations d'un jour à l'autre) et le soir, à 18h24
- Le matin, on compte en moyenne 114 000 voyageurs sur la période de pointe et le soir 138 000. Au total sur la journée, on compte 500 000 voyageurs à Cœur Transports, 240 000 entrants et 245 000 sortants.

Signature d'une charte

Par le biais d'une charte signée le 28 novembre 2018, le centre commercial Westfield les 4 temps, les entreprises, Allianz, Axa, EDF, Engie, EY, HSBC, Indigo, IN'LI, Primagaz, RTE, Saint-Gobain, Société Générale, Total ainsi que l'université Paris-Nanterre s'engagent à réduire de 5 à 10% le nombre de ses salariés utilisant les transports en commun à l'arrivée sur La Défense, à l'heure de pointe du matin, chaque jour ouvré et en particulier le mardi et le jeudi. Les opérateurs de transport SNCF et RATP participent également à cette initiative. Cette démarche implique nécessairement un engagement de l'entreprise au plus haut niveau par l'accompagnement managérial, et en particulier celui du « top-management », primordial pour la réussite de cette opération.

Engagements de l'entreprise



Accompagnement managérial
Moyens (à sélectionner) :

- Horaires décalés en journée pour ses salariés
- Sensibilisation des salariés sur la non-imposition de contraintes (réunions, rendez-vous, visites avant 10 heures)
- Jours de télétravail par semaine
- Outils de communication à distance
- Mise à disposition d'espaces de coworking internes ou de bureaux temporaires
- Mesures en faveur du covoiturage
- Mesures en faveur des modes actifs (Forfait mobilités durables, locaux vélos)

Engagements de la Région Île-de-France



- Cofinancement du projet de Challenge Mobilité
- Assurer un niveau d'offre pour les transports en commun suffisant
- Accélérer le développement d'espaces de coworking et de télécentres
- Mettre en place un outil de localisation et de réservation en ligne des espaces de travail partagés
- Assurer un plan de développement du covoiturage
- Contribuer au développement des Plans de mobilité des entreprises

Engagements de Paris la Défense



- Organiser et animer des groupes de travail thématiques durant toute l'expérimentation avec les acteurs partenaires (vélo, télétravail, horaires décalés)
- Déployer et cofinancer le projet de Challenge Mobilité
- Déployer la stratégie cyclable dans le cadre du « Plan Vélo » pour diversifier les modes
- Développer la mobilité électrique
- Développer un service de glisse urbaine
- Définir une tarification spécifique dans les parcs de stationnement pour les usagers des plateformes de covoiturage et d'autopartage